

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 255-98, 11 mars 1998

CONCERNANT la nomination de madame Annette Plante comme sous-ministre par intérim du ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Annette Plante, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre par intérim de ce ministère, à compter du 16 mars 1998;

QU'à ce titre, une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$ soit versée à madame Annette Plante.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29610

Gouvernement du Québec

Décret 256-98, 11 mars 1998

CONCERNANT monsieur Michel Paradis

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Paradis, sous-ministre adjoint au ministère de la Culture et des Communications, affecté au Secrétariat de l'autoroute de l'information, administrateur d'État II, soit muté au Conseil du trésor à titre d'administrateur d'État II, au même salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Michel Paradis.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29611

Gouvernement du Québec

Décret 257-98, 11 mars 1998

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale du Conseil des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto, le 13 mars 1998

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales tiendra une réunion à Toronto, le 13 mars 1998;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la rencontre du Conseil des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto, le 13 mars 1998, et que celle-ci soit composée de:

— M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— M. Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'assister à cette rencontre à titre d'observateur.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29612